



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

STAVENTO

Date de révision 23-mars-2023 Version 2 Remplace la version : 14-mai-2021 Codes produit FNG56820-32
Date d'impression 23-mars-2023 ADM.02150.F.2.A (MCW-296 SC) 7797010

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

STAVENTO

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V
P.O. Box 355
3830 AK Leusden, The Netherlands
Tel: (+31) (0) 33 2056800

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.
BE : +32 70 245 245
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.
DE : +49 30 19240
Numéro d'appel d'urgence général : 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|------------------------------|----------------------|
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 - (H317) |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 - (H351) |
| Toxicité aquatique aiguë | Catégorie 1 - (H400) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 1 - (H410) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Folpet, methenamine

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
 P391 - Recueillir le produit répandu

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient (hexamethyleentetramin, folpet). Peut produire une réaction allergique
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage
 SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est M4
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
 SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

2.3. Autres dangers**PBT & vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | Numéro CAS | N° CE | Numéro d'index | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|------------|-----------|----------------|------------|---|--|-----------|-------------------------------|
| Folpet | 133-07-3 | 205-088-6 | 613-045-00-1 | 37-42 | Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) | | M=10 | Aucune donnée disponible |
| Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt | 68425-94-5 | 614-476-8 | | 3-5 | Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412) | | | Aucune donnée disponible |
| Fumaric acid | 110-17-8 | 203-743-0 | 607-146-00-X | 1-3 | Eye Irrit. 2 (H319) | | | Aucune donnée disponible |
| methenamine | 100-97-0 | 202-905-8 | 612-101-00-2 | <1 | Flam. Sol. 2 (H228) Skin Sens. 1 (H317) | | | Aucune donnée disponible |

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Ne pas frotter les zones touchées.

Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute génération de poussières. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.
Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

Protection de la peau et du corps Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection

| | |
|---|--|
| | certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Aucune information disponible. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|--|----------------------------|----------------|--|
| Aspect | | | |
| État physique | : Liquide | | |
| Couleur | : beige au blanche | | |
| Odeur | : Organique Léger/légère | | |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible | | |
| pH | : 4.6-5.6 | CIPAC MT 75.3 | solution (1%) |
| Point de fusion / point de congélation °C | : Aucune donnée disponible | | |
| Point / intervalle d'ébullition °C | : Aucune donnée disponible | | |
| Point d'éclair °C | : >80 | EEC A.9 | |
| Taux d'évaporation | : Aucune donnée disponible | | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Sans objet | | |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible | | |
| Pression de vapeur kPa | : Aucune donnée disponible | | |
| Densité de vapeur | : Aucune donnée disponible | | |
| Densité relative | : 1.2-1.3 | | 22 °C |
| Solubilité(s) mg/l | : ---- | | Sans objet |
| Coefficient de partage Log Pow | : ---- | | Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques |
| Température d'auto-inflammabilité °C | : >400 | EEC A.15 | |
| Température de décomposition °C | : Aucune donnée disponible | | |
| Viscosité cinématique mm²/s 40 °C | : 1500 | CIPAC MT 114 | |
| Tension superficielle | : ---- | | Aucune donnée disponible |
| Granulométrie | : Sans objet | | |

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif
Propriétés comburantes : Not oxidizing

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction**Nom chimique**

Folpet : Not toxic for the reproductive system

STOT - exposition unique**Nom chimique**

Folpet : Non classé

STOT - exposition répétée**Nom chimique**

Folpet : Non classé

Danger par aspiration**Nom chimique**

Folpet : Non classé

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.**11.2.2. Autres informations****Autres effets néfastes** Aucune information disponible.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

| <u>Toxicité aiguë</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Espèce</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|--|----------------------------|-------------------------|-----------------|---------------------|
| Poisson CL50, 96 heures mg/l | : 0.017 | Rainbow trout | OCDE 203 | Test de circulation |
| Crustacés CE50, 48 heures mg/l | : 3.9 | Daphnia magna | OCDE 202 | Statique |
| Algues CE50, 72 heures mg/l | : 48.4 | Scenedesmus subspicatus | OCDE 201 | |
| Autres végétaux CE50 mg/l | : Aucune donnée disponible | | | Indisponible |
| <u>Toxicité aquatique chronique</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Espèce</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
| Poisson NOEC mg/l | : 0.0375 | Rainbow trout | OCDE 204 | 28d, semi static |
| Crustacés NOEC mg/l | : Aucune donnée disponible | | | |
| Algues NOEC mg/l | : Aucune donnée disponible | | | |
| Autres végétaux NOEC mg/l | : Aucune donnée disponible | | | |
| Toxicité terrestre | | | | |
| Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg | | | | |
| Nom chimique | | | | |
| Folpet | : >2510 | Colin de Virginie | EPA 71-1 | |
| Abeilles DL50 par voie orale µg/bee | | | | |
| Nom chimique | | | | |
| Folpet | : >236 | | EPPO 170 (1992) | |

12.2. Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique****Eau DT50 jours**

| | | | |
|--|----------------------------|------------|-------|
| Nom chimique Folpet | : <0.05 | OCDE 111 | pH 7 |
| Terrestre DT50 jours Nom chimique Folpet | : 4.3 | SETAC | 25° C |
| Biodégradation Nom chimique Folpet | : Facilement biodégradable | OCDE 301 B | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow Nom chimique | <u>Valeurs</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|--|----------------|----------------|------------------|
| Folpet | : 3.017 | | |

Facteur de bioconcentration (BCF)

| | | | |
|-------------------------------|------|-----------|--|
| Nom chimique Folpet | : 56 | OECD 305E | |
|-------------------------------|------|-----------|--|

12.4. Mobilité dans le sol

| Adsorption/désorption Nom chimique | <u>Valeurs</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|---|----------------|----------------|------------------|
| Folpet | : 304 mL/g | | KOC |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales. |
| Emballages contaminés | Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | UN3082 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.[Folpet] |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.[Folpet], 9, III |

14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375
 Code de classification M6

RID

14.1 Numéro ONU UN3082
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.[Folpet]
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.[Folpet], 9, III
 Danger pour l'environnement Oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601
 Code de classification M6

IMDG

14.1 Numéro ONU UN3082
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.[Folpet]
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.[Folpet], 9, III, Polluant marin
 14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 14.5 Polluant marin P
 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 274, 335, 969
 N° d'urgence F-A, S-F
 IMDG Stowage and segregation Category A Aucune information disponible
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

IATA

14.1 Numéro ONU UN3082
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.[Folpet]
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.[Folpet], 9, III
 14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales A97, A158, A197
 Code ERG 9L



* Note: UN3077 & UN3082 – These products may be transported as non-dangerous goods under the special provisions of IMDG

Code 2.10.2.7; ADR SP375 and ICAO/IATA A197 when packed in single or inner packaging of up to 5L for liquids or 5 kg or less for solids

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Non commercial/désignation

Sans objet

BL National Regulations

Numéro(s) d'enregistrement

Sans objet

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

Date

Sans objet

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H228 - Matière solide inflammable

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA

TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond

Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

Date de révision 23-mars-2023

Motif de la révision Sections de la FDS mises à jour

Abréviations et acronymes

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
CAS Number - Chemical Abstracts Service number
EC Number - EINECS and ELINCS Number
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS - European List of notified Chemical Substances
IATA - International Air Transport Association
ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
STOT - Specific Target Organ Toxicity
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**Classification of the mixture**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Méthode de classification

Classification basée sur les données de test.
Classification basée sur une méthode de calcul.
Classification basée sur les données de test.
Classification basée sur les données de test.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité